

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois et le huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> du mois de février 2023, s'est réuni à la salle des fêtes des Mées, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023  
Séance du 8 février 2023

N° 09

**Objet : Désignation d'un  
représentant à la Commission  
Locale de l'Eau (CLE) du SAGE  
Verdon**

**Est nommé secrétaire de séance : René VILLARD**

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 17), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

### Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
AUDRAN Michel a donné pouvoir à INNOCENTI Valérie  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

### Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
GONCALVES Gilles, a donné pouvoir à FONTAINE Sonia  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à KUHN Francis

### Etaient excusés :

AUZET Guy	CROZALS Florent	PRIMITERRA Geneviève
BALIQUE François	FLORES Sylvain	REBOUL Childéric
BASSET Françoise	GRAVIERE Remy	SAVORNIN Béatrice
BERTRAND Philippe	ISOARD Christian	TEYSSIER Eliane
BOURJAC Jean Marie	LAQUET Laura	UGHETTO Wendy
CAZERES Benoit	PELESTOR Michel	
CHABAL CALVI Nadia	POURCEL Simone	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :**

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L. 212-3 à L. 212-11 et R. 212-26 à R. 212-47 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2000-1747 du 16 août 2000 fixant le périmètre hydrographique du SAGE sur le bassin versant du Verdon ;

Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (dite Loi « MAPTAM ») ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi « NOTRe ») ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée « SDAGE » approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin le 3 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-259-020 du 15 septembre 2016, fixant la composition de la CLE du SAGE Verdon et la durée des mandats de ses membres à six ans ;

Vu la délibération n°2021-165 en date du 21 avril 2021 de Provence Alpes Agglomération portant désignation de M. Benoit CAZERES pour siéger à la CLE du SAGE Verdon ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-316-007 du 12 novembre 2019, portant notamment désignation de M. Benoit CAZERES représentant de Provence Alpes Agglomération à la CLE du SAGE Verdon ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-356-007 du 22 décembre 2021, portant modification de la composition de la CLE chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du SAGE Verdon ;

Il est rappelé que :

L'élaboration, la révision et le suivi de l'application du Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) du Verdon sont assurés par la Commission Locale de l'Eau « CLE » du Verdon.

La composition de cette commission a été fixée par arrêté préfectoral n°2016-259-020 du 15 septembre 2016. Les membres des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, dont le mandat est de six ans, étaient désignés selon les zones géographiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe du 7 août 2015, les périmètres des intercommunalités ont évolué. Le président de la CLE du Verdon a donc sollicité l'actualisation de la composition de la CLE afin de remplacer les zones géographiques par les intercommunalités. Cette actualisation a été validée par l'arrêté préfectoral n°2019-316-007 du 12 novembre 2019.

Provence Alpes Agglomération compte sur son territoire trois communes représentant 5.27% du périmètre du SAGE Verdon. A ce titre, elle dispose d'un siège au sein de la CLE.

Par délibération du 21 avril 2021, Provence Alpes Agglomération a désigné M. Benoit CAZERES pour siéger à la CLE du SAGE Verdon et également au Comité de Rivière du Verdon.

**Considérant** que la durée des mandats des membres, autres que les représentants de l'Etat, de la CLE du SAGE Verdon fixée par arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 est arrivée à échéance le 15 septembre 2022, il convient de désigner un représentant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Verdon et au Comité de Rivière du Verdon.

Il vous est proposé :

**De désigner** un délégué pour représenter PAA au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Verdon ; le représentant désigné siègera également au Comité de Rivière du Verdon.

La candidature de **Monsieur Marc BONDIL**, est proposée en séance.

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule candidature ayant été déposée pour le siège à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement.

**Monsieur Marc BONDIL**, Maire de Moustiers-Sainte-Marie et Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Verdon et siéger au Comité de Rivière du Verdon.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées  
A l'unanimité des suffrages exprimés  
(M. Marc BONDIL ne prend pas part au vote)  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



René VILLARD

PUBLIE LE : 15 FEV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20230208-09\_08022023